

Relevé des échanges

Présentation du dispositif de soutien aux communes en matière de stérilisation des chats

27 janvier 2023 et 1^{er} février 2023

Présents :

Pour la Métropole

Pierre ATHANAZE, Vice-Président Environnement, Protection Animale, Prévention des risques, Biodiversité, Végétalisation, santé/Environnement, Fleuves, Grands Parcs, Trame verte, Nature en Ville

Nathalie DEHAN, Conseillère Métropolitaine, conseillère municipale de Vénissieux, délégation Gestion de l'animal en ville

Luce PONSAR, responsable du service Environnement et Risques

Sandra FREY, cheffe de projet condition animale et santé-environnement

Pour les services de l'Etat :

Monsieur Eric COULIBALY

Pour les communes :

Albigny	Madame ENNAYLI	Collaboratrice du maire
Caluire et Cuire	Madame Isabelle COTON	Conseillère municipale
	Monsieur Hubert DIDIER	DGA Proximité et patrimoine
	Madame Caroline JOULIE	Cabinet du maire
Chassieu	Madame Annie LORNAGE	Adjointe au maire
Décines	Madame Marine LAMAGNERE	Responsable de l'Unité environnement
	Madame Louisa METRI	Service Cadre de vie et Unité environnement
Ecully	Madame Olivia Robert	Conseillère municipale
Francheville	Madame Sophie PAGNOUD	Adjointe au maire
	Madame caroline BERSOT	Chargée de mission environnement
Fontaine St M	Madame Virginie Poulain	Maire
Grigny	Madame Clémentine PRUVOST	Service Environnement
La Mulatière	Monsieur Alban MICHAUD	Adjoint au maire
Lyon	Monsieur Gauthier CHAPUIS	Adjoint au maire
	Monsieur Anthony CREMONT	Chargé de mission au Cabinet végétalisation, biodiversité, condition animale & alimentation
	Monsieur Fabrice DELAVEAU	Responsable Adjoint Service Hygiène Urbaine
Lyon 3	Madame Marie VIDAL	Adjointe au maire
Lyon 4	Madame Elodie TRIAS	Adjointe au maire
Lyon 7	Madame Bénédicte PASTECNICK	Adjointe au maire
Lyon 8	Madame Chrytel BERTRAND	Adjointe au maire
Lyon 9	Madame Pauline BRUVIER-HANN	Conseillère municipale
Mezrieu	Monsieur Robert CIARLETTI	Responsable service relations avec les usagers
Oullins	Monsieur CAU	Police municipale
Quincieux	Monsieur Pascal DAVID	Maire

Rillieux la pape	Madame Marie-Claude CAMPOS	Déléguée à la condition animale
	Madame Catherine VIAL	Chargée de mission
Rochetaillée	Monsieur Jacques VUITTON	Conseiller délégué
Saint-Cyr	Monsieur Philippe DEL VECCHIO	Adjoint au maire
Saint-Fons	Madame Héloïse DUMARTINET	
Saint Genis L	Monsieur Patrick USSELMANN	Police municipale
Saint Germain	Madame CHARLES	
	Madame GIRARD	
Sainte Foy les L	Madame Julie FABERT	Directrice juridique et commande publique
Sathonay Camp	Madame Annie DAMIAN	Adjointe au maire
Vaulx en velin	Monsieur BAGES-LIMOGES	Adjoint au maire
Vénissieux	Madame Véronique CALLUT	Adjointe au maire
	Madame Karine LIGNIE	
Villeurbanne	Madame Katia DUBOUCHET	Ajointe au maire

Pour les associations :

- AFDA Lyon – Association française de défense animale
- CESARHO – Chats errants ou sans abri rhodaniens
- Collectif chats libres citoyens de Saint Priest
- Collectif Chiens Lyon 6
- Confédération nationale défense de l’animal
- Les chats de Loyasse
- Les chats libres vaudais
- Matou’sstreet &Co
- Nos chouchous
- One Voice
- Ron’Rhone
- Sans croquette fixe
- Satho Cats

Pour les vétérinaires :

- ARGOS – Fontaine sur Saône
- Clinique vétérinaire du Trion – Lyon
- Animalpsy - Valérie Dramard - Lyon
- Dispensaire de la SPA – Lyon
- Ordre des vétérinaires – Laurent Langlet
- Syndicat régional des vétérinaires libéraux – Sylvain Ranson
- École vétérinaire Vet’agro Sup :
 - o Campus Vétérinaire – Jeanne marie Bonnet, professeur en physiologie, directrice adjointe
 - o Campus vétérinaire – Praticien hospitalier en reproduction
 - o Chaire Bien-être animal Vet’agro Sup – Estelle MOLLARET

Les échanges

Suite à la présentation de Jeanne Marie Bonnet et Emilie Rosset (Vet'Agro Sup)

- Sur l'organisation mise en place avec la ville de Lyon avec la SPA de Paris :

L'école vétérinaire dispose de 5 places par semaine pour la stérilisation de chats trappés sur Lyon. Il est possible, dans la mesure du raisonnable, d'augmenter ce nombre, mais il faut auparavant solutionner les questions de transport et de trappage. Ce dernier est réalisé par des bénévoles identifiés qui amènent les chats au dispensaire.

Les actes sont rémunérés par la SACPA, avec laquelle la ville de Lyon est en relation.

- Les différentes organisations des communes pour pallier les difficultés liées au trappage :
 - o Les communes s'appuient parfois sur des personnes « indépendantes ». Besoin de mise en lien pour connaître des structures pouvant intervenir sur telle ou telle partie du territoire. Certaines communes ont conventionné avec Sans croquette fixe et un vétérinaire
 - o Convention avec la SPA de Brignais (SPA de Lyon et du Sud Est) pour la stérilisation et, pour le trappage ; appui sur des bénévoles ou sur une association (Vaulx en Velin par exemple). Ces associations peuvent s'être constituées parallèlement à la mise en place par les communes d'une politique liée à la stérilisation des chats.
 - o Convention tripartite commune / Sans Croquette Fixe, / vétérinaire et appui de la fondation 30 millions d'amis, SPA de Lyon et du Sud Est, SPA de Paris ou Fondation Brigitte Bardot. Sans croquette fixe est en convention avec Francheville, Craponne, Givors, Vernaison, Neuville.
 - o Convention commune / EACPV qui intervient pour le trappage, le transport et la garde post-opératoire

Synthèse des organisations décrites lors de la réunion :

	-	SPA Paris Dispensaire de Lyon 3 et refuge de Marennes	SPA Lyon et SE Refuge de Brignais et service de fourrière	30 millions d'amis	Fond° BB
EACPV			Albigny		
Sans croquette fixe			Albigny (EHPAD) Fontaine St-Martin (trappage par les agents)	Francheville	
Ron Rhône	Bron Chassieu Décines Genas Vaulx en Velin Villeurbanne				
Association locale		Lyon (Chats de Loyasse)	Vaulx (chats libres vaudais) Saint-Priest (collectif chats libre de St Priest) Saint Germain au Mont d'Or		
Trappeurs indépendants			Albigny		
				Saint Fons	

○

Suite à la présentation du dispositif métropolitain :

La question de la gestion des chats libres (stérilisation, identification, nourrissage, soins) est une compétence communale. Le dispositif de la Métropole souhaite respecter les compétences de chacun et viendra soutenir les initiatives des communes qui restent libres de l'organisation à mettre en place ainsi que de l'ampleur de leur engagement.

Le dispositif présenté fera l'objet d'un vote le 27/02 et de débats préalables en commission environnement de la Métropole. Le budget initial représente une enveloppe globale de 50 000€ pour l'année 2023 mais il pourra être ajusté en fonction des demandes des communes.

La Métropole s'investit pour la première fois sur la question du bien - être animal et le dispositif de cette année est une forme de test, le bilan des dossiers déposés permettra de le faire évoluer pour les années à venir (identification, nourrissage, soins, voire d'autres espèces animales...).

Au-delà du dispositif lui-même, la Métropole a un rôle d'encouragement auprès des communes par les temps de partage organisés autour de la présentation du dispositif, rapprochant associations et représentants des communes (toutes les communes ayant été invitées), et lors des temps d'échanges qui vont accompagner le processus d'adoption. Les services de la Métropole pourront mettre à disposition des listes d'associations, de vétérinaires, de contacts dans les communes pour aider les uns et les autres à mieux se connaître. Comme il a été proposé dans le rapport rédigé par Nathalie Dehan, il sera proposé chaque année des assises de la condition animale pour favoriser les échanges entre les

communes et les associations. Si les communes le demandent, la Métropole pourrait aussi travailler sur des documents prêts à publier.

Chaque commune devra signer, en plus de ses conventions actuelles, une convention avec la Métropole.

- Sur le nourrissage :

Un chat bien nourri est un chat qui reste en bonne santé. Il peut sembler contradictoire de stériliser sans mettre en place le nourrissage.

La situation est diverse sur ce sujet, certaines communes ne l'autorisant pas, d'autres l'autorisant, voir soutenant les associations dans cette démarche. Là où il n'y a pas de soutien, les nourrisseurs sont fortement engagés et sur leurs deniers propres, ce qui les met dans des situations financières délicates. Les associations font un gros travail de sensibilisation des mères nourricières pour que le nourrissage se fasse dans des conditions de propreté correctes pour le voisinage.

La ville de Lyon rédige une feuille de route 2023-2026 sur la question des chats libres et réfléchit à une subvention liée au nourrissage via les Chatipis, fournis par l'association One Voice. Il s'agit de cabanes dans lesquelles les chats peuvent se mettre à l'abri des intempéries, y dormir et se nourrir en sécurité et elles évitent que les chats n'occupent des endroits inappropriés. Les Chatipis peuvent être accompagnés de panneaux d'information sur les chats libres et le nourrissage. La pose des Chatipis ne peut se faire qu'avec une collaboration entre commune et association locale. L'association One Voice fournit le Chatipi, 100kg de croquettes, de paniers et de gamelles et prend en charge la stérilisation de 15 chats par commune.

- Sur l'identification :

- Le dispositif ne fera pas de différence entre les chats d'un même territoire communal mais stérilisés via différentes convention ; identifiés au nom de la commune ou d'une (des) association(s).
- L'identification au nom de la commune semble être un bon support pour faire prendre conscience aux habitants de la place des chats libres.
 - Les communes peuvent être réticentes, par peur d'engager la responsabilité de la communes en cas d'accident ou de besoin de soins. Le conseil de l'ordre incite les communes à endosser cette responsabilité. Dans les faits, elles se trouvent peu engagées et les soins vétérinaires restent mesurés compte tenu des caractéristiques de la population concernée.
 - L'intervention des bénévoles, au titre de la commune, en est plus fortement légitimée. Certaines communes (Nice) ont mis en place des cartes d'identification des nourrisseurs, ce principe pourra être travaillé à l'avenir conjointement entre la Métropole et les communes volontaires.

- Sur les disponibilités des vétérinaires : chaque commune est libre de contacter le vétérinaire de son choix. Aujourd'hui, les vétérinaires qui pratiquent des stérilisations à prix conventionnés sont en limite de capacité. Il serait donc nécessaire d'augmenter le nombre de praticiens impliqués. Le syndicat des vétérinaires libéraux a entrepris de remobiliser ses confrères en imaginant des solutions aux soucis fréquemment rencontrés, qui apparaissent être surtout des questions d'organisation.

- Sur la co-existence de taux de prise en charge différents selon si la commune a déjà une expérience (100% du reste à charge) ou si elle démarre (80% du reste à charge) : Les premières ont eu le mérite de démarrer sans l'aide de la Métropole et c'est une façon de les en remercier. Cette année est une année de test qui permettra de faire évoluer ce point si besoin pour 2024.

Suite à la présentation sur le chien citoyen dans la Métropole Lyonnaise « Lui & moi c'est pour la ville » - Angélique Berthet:

- Les aires d'ébats ne sont pas dotées de panneaux explicatifs sur les bonnes pratiques ou le comportement canin. La chaire Bien-être animal de Vet'Agro Sup travaille sur ces questions de communication et peut-être aidante pour les communes. Elle a participé à la réalisation d'une vidéo explicative avec la participation de Nathalie Dehan : <https://youtu.be/tnnlAobmevM>
- Pour se procurer les kits destinés aux vétérinaires ou aux mairies : chienurbain@grandlyon.com
- Le développement des aires canines dépend des communes. Pour les encourager, la Métropole a souhaité qu'une condition à la subvention à la stérilisation des chats soit que la commune rende des espaces verts accessibles ou développe des aires d'ébats.
- Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse, notamment dans les espaces naturels sensibles ou agricoles. Il s'agit d'une obligation légale visant à préserver la faune sauvage, préserver les cultures de dégâts dont les agriculteurs se plaignent régulièrement, prévenir des accidents (morsures) avec d'autres usagers de ces espaces.
- Les kits destinés aux propriétaires de jeunes chiens sont diffusés via les vétérinaires et non par les éleveurs car il est plus difficile de les identifier exhaustivement.